

TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
— "... Occitanie..." —

# WEBINAIRE INTER RESEAUX

## TOTEn - Les GÉNÉRATEURS

« Comment aborder la transition  
énergétique à travers la planification  
territoriale ? »

Jeudi 28 mars, 9h45-12h



## UNE PLATEFORME RESSOURCE WWW.TOTEN-OCCITANIE.FR

7 DOSSIERS ÉDITORIAUX PARTENARIAUX POUR SE  
REPERER DANS LA TRANSITION :



Coordonner  
et animer la  
transition  
énergétique



Planification  
territoriale



Efficacité  
énergétique  
des bâtiments



Qualité de  
l'air



Production locale  
d'énergie  
renouvelable



Mobilité  
durable



Adaptation au  
changement  
climatique et  
résilience



75 RETOURS D'EXPÉRIENCE THÉMATIQUES  
GÉOLOCALISÉS



UNE RUBRIQUE POUR RECHERCHER TOUS  
LES DISPOSITIFS FINANCIERS DE LA  
TRANSITION ÉNERGIE-CLIMAT À  
DESTINATION DES COLLECTIVITÉS



## SON EXTRANET (2022)



ACTUALITÉS, CONVERSATIONS, DOCUMENTATION



VEILLE MENSUELLE D'ACTUALITÉS THÉMATIQUE



ANNUAIRE : + 230 MEMBRES / 130 STRUCTURES



## DES TEMPS D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE

1 FOIS /AN : LES RENCONTRES TOTEN

**NOUVEAU : LES LOCALES TOTEN**, le réseau se  
délocalise dans les territoires en présentiel et distanciel

4 WEBINAIRES TECHNIQUES/AN

4 12-13H /AN

*1 heure de conversations autour d'un sujet)*

**GROUPE DE 10 COLLECTIVITÉS PILOTES**  
POUR EXPÉRIMENTER LES CONDITIONS DE  
COOPÉRATIONS COMME LEVIER DE RÉUSSITE ET DE  
CHANGEMENT D'UN PROJET DE TRANSITION.

DIRECTION : UN VOYAGE EN SYSTÉMIE

# Les GÉNÉRATEURS, un réseau pour accélérer la transition énergétique et faire le plein d'énergies locales !

## Des conseillers techniques de proximité

- rattachés à des structures locales spécialisées (Syndicats d'énergie, Agences Locales Énergie Climat, Associations, etc.)...,
- chargés d'accompagner gratuitement les collectivités dans le développement de leurs projets éoliens et solaires photovoltaïques,
- sensibles aux problématiques locales et répartis sur l'ensemble du territoire,
  - impartiaux.



Source : AMORCE, 2022

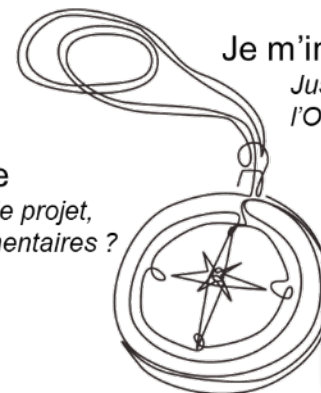


# Le rôle de ces conseillers est double

- ✓ Sensibiliser les territoires à l'éolien et au photovoltaïque, pour faciliter l'émergence de projets !  
**Les Escales** (visites de sites)



## Les webinaires boussole



Je m'informe

Jusqu'où l'éolien et le photovoltaïque peut emmener l'Occitanie vers une région à énergie + ?

Déc 2023

Je réalise

Là où se construit le projet, quels besoins réglementaires ?

2024

Je planifie

Quelle direction je souhaite prendre en tant que collectivité pour l'éolien et le PV ?

2024

Je participe

Où j'inscris mes moyens humains et financiers pour mettre en œuvre les projets ?

2024





# Le rôle de ces conseillers est double

- ✓ Accompagner les collectivités en termes d'ingénierie durant les phases amont du développement des projets structurants, et favoriser ainsi l'émergence de projets EnR cohérents avec les stratégies de développement locales.

-> Dispositifs "Coups de pouce"



Une aide  
au montage  
technique  
du projet

- Informations / Étude-potentiel
- Identification des sites potentiels

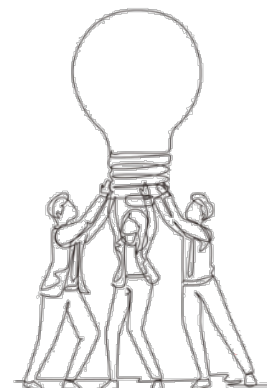
ou



Une mise en **récit** de votre projet  
et un appui à la **concertation**

- Analyse de la sensibilité des acteurs
- Mise en récit du projet
- Vers un projet « citoyen »
- Concertation pour ses futurs projets
- Difficultés d'acceptabilité locale

ou



Une aide au **portage**  
et montage **juridique**

- Aide au montage de projet
- Mise en concurrence

ou



Une **identification de retours  
d'expériences** ou des visites  
de sites près de chez vous





## Vos conseillers :



Éolien et photovoltaïque innovant, sur l'ensemble de la région



AREC OCCITANIE



Projet citoyen, sur l'ensemble de la région



ECLR OCCITANIE



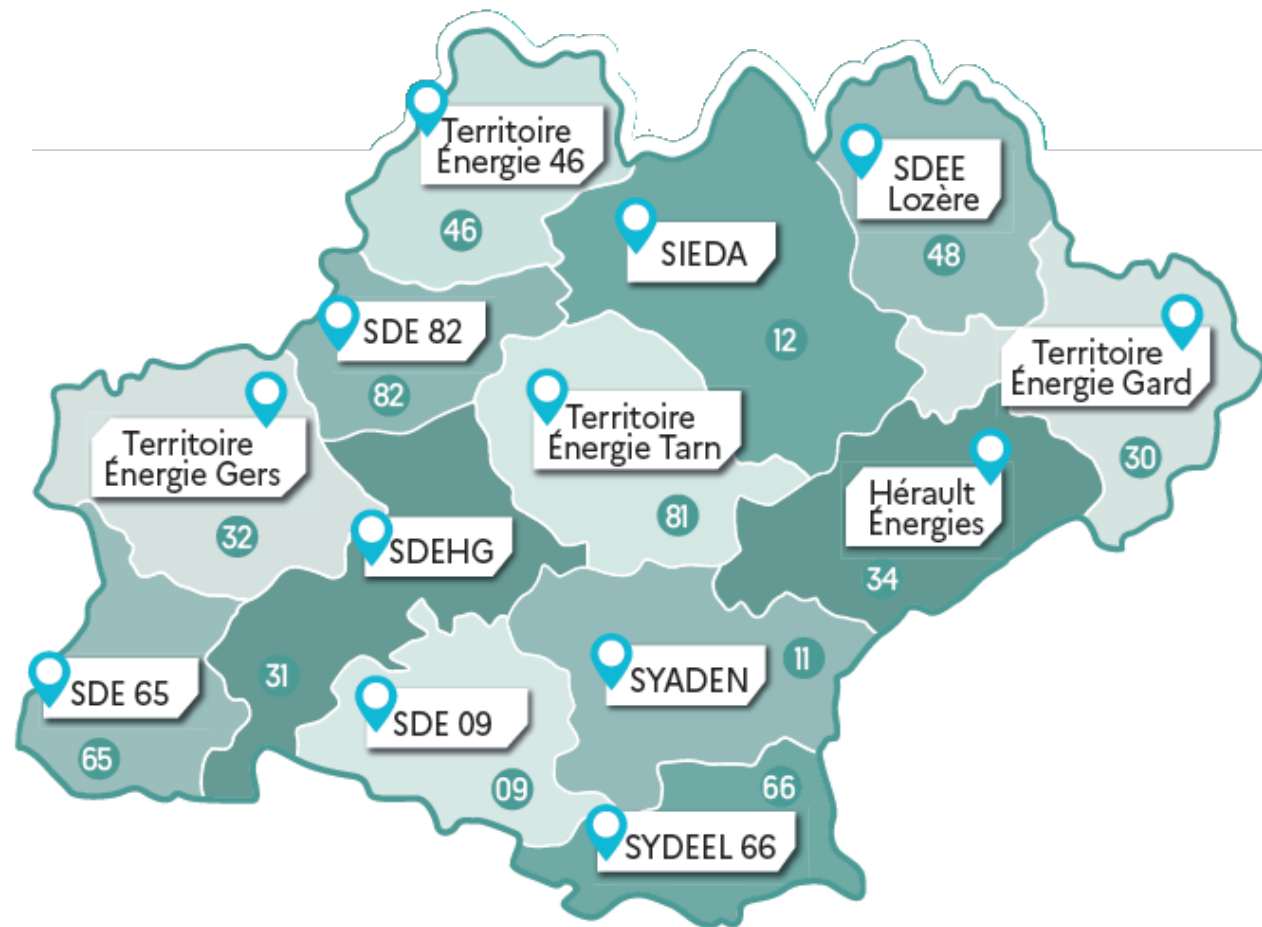
Photovoltaïque au sol



Syndicat départemental d'Énergie



**Demandez à être contacté**



## Programme

### Introduction (10')

**Florence CHEMILLE, AREC pour TOTEn  
& Jean Baptiste BAUDIN, AREC pour les GENÉRATEURS**

### Séquence 1 - La planification du développement des EnR ? (10')

**Anne ROJAS/Paul ROBLEDO, DAI, Région Occitanie**  
Présentation de la mission d'accompagnement à  
l'intégration des règles 19 & 20 du SRADDET dans les  
SCoT et les PLUi ?

### Retours d'expériences de collectivités (30')

- PLUi Aubrac Carladez
- SCOT de l'Albigeois
- Pays Cœur d'Hérault

### ? Questions / réponses (20')



### Séquence 2 - Comment s'emparer de la transition énergétique à travers la planification territoriale ? (5')

**Jean Baptiste BAUDIN, AREC**

### Retours d'expériences de collectivités (20')

- Pays Sud Toulousain
- Communauté de Communes Piège Lauragais  
Malepère

### ? Questions / réponses (20')







# La planification du développement des EnR ?

**Anne ROJAS/Paul ROBLEDO, DAI, Région Occitanie**  
Présentation de la mission d'accompagnement à l'intégration des règles 19 & 20 du SRADDET dans les SCoT et les PLUi ?

# Accompagnement pour la mise en œuvre du volet Climat-Air-Energie du SRADDET

## Le besoin d'un accompagnement à la mise en œuvre du SRADDET

Le SRADDET « Occitanie » a été adopté puis approuvé en 2022. Le document est depuis opposable aux territoires infrarégionaux (SCoT, PLUi, Chartes de PNR, PCAET, PDU).

Lors de la concertation préalable, puis lors de la consultation des PPA, il est **apparu que les territoires de SCoT, en l'absence de PCAET, avaient besoin d'un accompagnement en ingénierie dédié pour la mise en œuvre des règles du schéma**. Ce recueil des besoins a par la suite été confirmé par une enquête menée auprès des services énergie et planification des DDT.

## Les objectifs de l'accompagnement flash

Accompagner de façon **opérationnelle** les territoires porteurs de SCoT et les PLUi non couverts par un SCoT à la déclinaison des règles 19 (inscription d'une trajectoire de réduction de consommation énergétique finale et d'évolution du mix énergétique) et 20 (identifier des espaces susceptibles d'accueillir des projets EnR).

Introduire des **méthodes de travail partenariales** entre les territoires et la Région pour la mise en œuvre de la transition énergétique

Apporter une **ingénierie spécifique qui part de l'analyse du besoin du territoire et conçoit sur mesure** en fonction du stade d'avancement du territoire. (Diagnostic > Projet > Règle > Mise en œuvre & Suivi)

## Accompagnement pour la mise en œuvre du volet Climat-Air-Energie du SRADDET

### 2 règles « énergie-climat » dans le SRADDET

#### Règle 19

**Expliciter** dans chaque document de planification locale une **trajectoire phasée de réduction de la consommation énergétique finale** (en matière de bâti et de transport) et une **trajectoire d'évolution du mix énergétique territorial**, toutes deux aux horizons 2030 et 2040, de manière à contribuer à l'atteinte de l'objectif REPOS

#### Règle 20

**Identifier les espaces susceptibles d'accueillir les installations EnR** et les inscrire dans les documents de planification. Dans le cas des installations photovoltaïques, **prioriser** les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés (notamment les parkings) et les milieux dégradés (friches industrielles et anciennes décharges par exemple)

# 4 territoires accompagnés... ...et autant de contextes de planification



Pas de SCoT – PNR Aubrac  
1 PLUi en cours



SCoT de 2013, révision arrêtée en 2023  
1 PLUi exécutoire, 1 en cours, des PLU



SCoT « Facteur 4 » approuvé en 2023  
PLUi, PLU



SCoT de 2017, révision en cours  
3 PLUi exécutoires

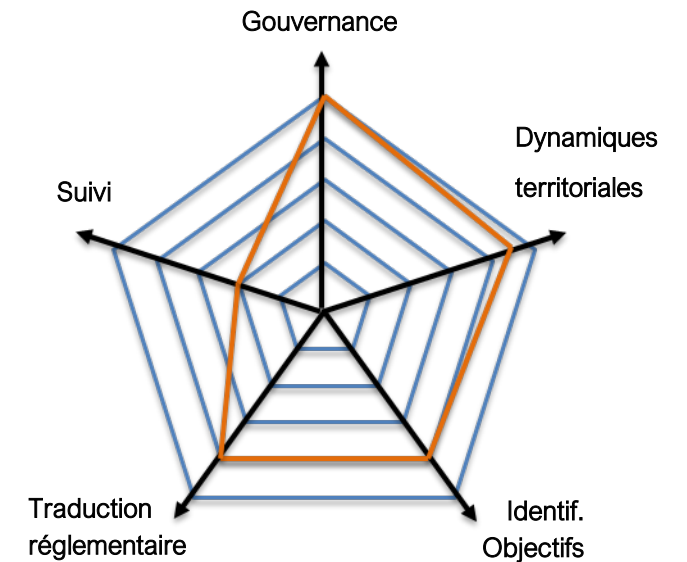


# Les 3 étapes de l'accompagnement « flash »



# La grille d'analyse du besoin, co-remplie entre le territoire, la Région et l'AREC

Gouvernance	<p><b>Levier 1 - Mettre en place une gouvernance transversale</b></p> <p>Organiser une collaboration technique en associant les services porteurs du document de planification et les services PCAET, en intégrant à la réflexion les acteurs en charge des autorisations droit du sol afin d'avoir une attention spécifique sur la thématique énergie-climat</p> <p>Créer de la cohérence entre les politiques d'urbanisme et climat-air-énergie (sensibilisation aux enjeux, partage des objectifs...)</p> <p>Travailler et dialoguer avec d'autres acteurs sur ce thème (EPCL, communes membres, agences d'urbanisme, bailleurs sociaux, chambres consulaires, CAUE, etc.)</p>
Diagnostic	<p><b>Levier 2 - Identifier les dynamiques territoriales et enjeux liés aux règles 19 et 20</b></p> <p>Utiliser des outils d'observation pour analyser la consommation d'énergie et le développement des EnR</p> <p>Appréhender la question énergétique dans une approche diagnostic systémique (mobilité, économie, logement, foncier...)</p> <p>Identifier des enjeux énergétiques clairs (par filière, territorialisés, liés à la planification) et les partager aux élus</p>
Politique	<p><b>Levier 3 - Définir les objectifs politiques liés aux règles 19 et 20</b></p> <p>Intégrer un élu en charge de la politique énergie-climat, voire d'un responsable technique ad hoc, dans l'instance de pilotage du document de planification</p> <p>S'appuyer sur des démarches pré-existantes en matière de planification énergie-climat (document cadre sur le territoire, cartographie des potentiels de production EnR sur le territoire, projet mobilité...)</p> <p>Mobiliser les élus dans l'appropriation des enjeux énergie-climat et la définition d'objectifs (CoPil dédié, interventions partenariales...)</p>
Règle	<p><b>Levier 4 - Décliner règles 19 et 20 et les rendre opposables via les documents d'urbanisme</b></p> <p>Suivre l'évolution de l'actualité réglementaire de la planification opérationnelle (loi, décret, ...) sur la thématique énergie-climat</p> <p>Formuler des règles et orientations sur le volet énergie-climat en adéquation avec les règles 19 et 20 du SRADET occitan (développement des EnR, baisse de la consommation)</p> <p>S'assurer de l'opérationnalité des règles générées (portée, capacité de traduction à l'échelle infra)</p>
Suivi	<p><b>Levier 5 - Suivre l'atteinte des objectifs liés aux règles 19 et 20 et mettre en œuvre le document d'urbanisme</b></p> <p>Tenir compte de la mesurabilité des objectifs inscrits</p> <p>Suivre des indicateurs afin d'évaluer l'atteinte des objectifs climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme (définir des indicateurs ciblés, identifier des sources de données pérennes, disponibles pour l'ensemble du territoire...)</p> <p>Mettre en place des mesures de mise en œuvre, d'accompagnement, un programme d'action</p>
Autre ?	<p>Sujet spécifique pour la collectivité?</p>



# Restitution de la phase « analyse du besoin » : recto-verso de synthèse

## Recto

Compte rendu synthétique des échanges concernant le contexte :  
- diagramme en radar  
- synthèse problématisée des échanges

## Verso

1 à 3 propositions d'orientation du travail de la (réunion coaching  
(phase 2) :  
- analyse en termes d'intérêts/inconvénients,  
- calendrier (articulation avec les travaux en cours),  
- acteurs à impliquer,  
- format (durée, présentiel/visio),  
- ...



**Accompagnement Flash**  
15/12/2023 | SM. Plaine du Roussillon  
IDENTIFICATION DU BESOIN

Compte-rendu établi à la suite de l'échange du 15 décembre, dans le cadre de l'accompagnement proposé par la Région Occitanie.

**PARTICIPANTS PRÉSENTS**

- Syndicat mixte – Ève GOZEL, Directrice
- RÉGION – Anne ROUAS, Paul ROBLEDDO
- AREC – Emmanuelle VALY, Jean-Baptiste BAUDIN

**UN ENGAGEMENT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À METTRE EN ŒUVRE**

Une bonne appropriation des enjeux énergie-climat

Le SCoT de la Plaine du Roussillon a été arrêté le 26 septembre 2023. Il est ainsi entré dans une phase administrative devant conduire à son approbation d'ici juin 2024. Chacun a ainsi été fait de faire aboutir la procédure de révision pour bénéficier d'un document opposable mais également pour ne pas être le calendrier de la procédure et s'exposer à une perte de portée politique. Le document devra donc potentiellement évoluer à la lumière de l'approbation du prochain SRADDET, de la parution des décrets concernant le ZAN, la loi APER...

Sous réserve de l'avis des personnes publiques associées, le document apparaît à priori cohérent dans la déclinaison qu'il fait de la thématique énergie-climat, en phase avec les attentes réglementaires actuelles et à l'ordonne de celles des règles 19 et 20 du SRADDET.

En termes de gouvernance, le travail du Syndicat, avec l'appui de l'AURCA et dans un cadre partenarial élargi, a notamment permis d'asseoir une transversalité de traitement de la thématique dans le document, et la reprise des enjeux déjà identifiés localement (cf. PCAE 1).

Cap sur la mise en œuvre !

En termes de suites à donner au travail de SCoT, l'évaluation des effets du SCoT, demandée par le code de l'urbanisme, apparaît comme un point peu mobilisateur politiquement.

Il en va tout autrement de l'accompagnement à la mise en œuvre du schéma. En effet, au-delà de la réalisation à proprement parler du SCoT et de son opposabilité effective, reste le besoin de mettre en œuvre les principes d'aménagement qu'il défend et traduit. Lors du précédent exercice de SCoT, la Plaine du Roussillon avait ainsi été confrontée à l'inerte de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux.

Pour y remédier, le Syndicat mixte entend ainsi s'emparer au plus vite de cet accompagnement, sans encore en maîtriser les contours méthodologiques (synthèse du DOO, cahiers thématiques d'accompagnement, focus thématiques, animation auprès des communes...). Il souhaite néanmoins donner des échanges ciblés aux élus, sur des sujets parfois sensibles comme ceux du paysage, des ENR ou de la consommation d'espace. Il souhaite également mobiliser autour de lui, notamment les services en charge des PLU(i) ainsi que de l'AUS pour expliquer les principes du SCoT et s'assurer de sa traduction jusqu'à l'échelle des permis de construire.

Accompagnement Flash (AN) / SRADDET 15/12/2023 / Page 1 sur 4

**LES OBJECTIFS VISES PAR L'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL :**

- Proposer un accompagnement sur la "première" mise en œuvre du SCoT, dans une phase intermédiaire entre arrêt et approbation du schéma.
- Accompagner la montée en compétence des élus et des techniciens sur la "mise en tension" des sujets ENR (au regard du paysage, de la consommation/artificialisation foncière notamment).

**PROPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENTS VISANT À RENFORCER LA TRANSVERSALITÉ**

- ✓ **Option 1 : intervention « opérationnelle » de sensibilisation sur la transition énergétique**  
Participants : les élus et techniciens jusqu'à l'AUS des 4 EPCI (CC des Aspres, CC Roussillon-Confiant, CC Sud-Roussillon, CC Perpignan Méditerranée Métropole)  
Format : présentiel privilégié / visio (durée 2h / 3h)  
• Temps 1 : exposé descendant (intro générale sur la transition ENR et politique REPOS, / autres enjeux SCoT (zones d'espace, div. éco, paysage), contenu SCoT et finir sur « et concrètement, que peut mon PLU(i) dans ce contexte ? » (au-delà d'une co-construction SMSCoT et AURCA ?)  
• Temps 2 : Questions-Réponses
- ✓ **Option 2 : atelier d'écriture, « Quelle déclinaison des orientations SCoT ? »**  
Participants : les élus et techniciens jusqu'à l'AUS des 4 EPCI (CC des Aspres, CC Roussillon-Confiant, CC Sud-Roussillon, CC Perpignan Méditerranée Métropole)  
Format : présentiel  
• Temps 1 : Exposé descendant (intro générale sur la transition ENR et politique REPOS, / autres enjeux SCoT (zones d'espace, div. éco, paysage), contenu SCoT et finir sur « et concrètement, que peut mon PLU(i) dans ce contexte ? » (co-construction SMSCoT et AURCA ?)  
• Temps 2 : Atelier d'écriture de la « règle PLU » : choisir X orientations du SCoT (choix à opérer avec le SRADDET)  
Animer un groupe d'élus/techniciens sur la façon de décliner en règles ces orientations : l'AREC propose quelques rédactions (tirées d'autres docs ?) et les participants s'inscrivent en rédaction face à ces formulations.  
Travail en 2 groupes de 6/7 personnes parachant élus et techniciens

Accompagnement Flash (AN) / SRADDET 15/12/2023 / Page 2 sur 4

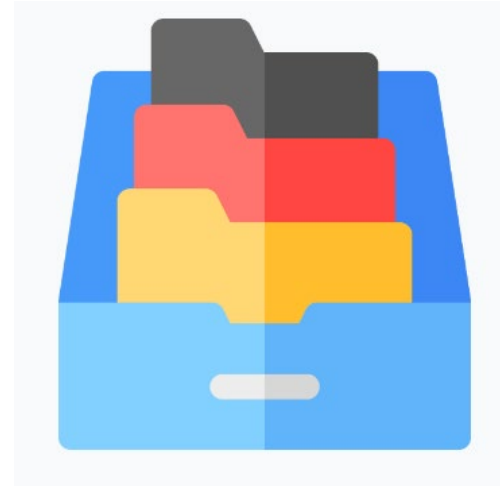
# Suite : réunion coaching avec la collectivité



- **Accompagnement à l'identification et à la priorisation des sujets de transition énergétique structurant la politique intercommunale d'aménagement**
- **Mise en pause de la démarche dans l'attente de l'approbation du SCoT**
- **Appui méthodologique à la construction d'un outil d'observation sur la thématique énergie/climat**
- **Mise à jour d'un Guide pour l'intégration des projets d'énergies renouvelables dans les PLU**



# Production d'un livrable



# Accompagnement pour la mise en œuvre du volet Climat-Air-Energie du SRADET

Retours d'expériences de collectivités (30')

**Nathan GERMAIN, CC Aubrac Carladez Viadène**  
*Identification des sujets énergie et climat de notre futur PLUi*

**Amir STRKONJIC, CA de l'Albigeois**

*Appui méthodologique à l'observation de la thématique énergie*

**Morgan PUJOL, Pays Cœur d'Hérault**

*Mise à jour d'un Guide pour l'intégration des projets d'énergies renouvelables dans les PLU*

# Identification des sujets énergie et climat de notre futur PLUi

Nathan GERMAIN

Chargé de mission opérationnel CRTE  
CC. Aubrac Carladez Viadène

# Le contexte territorial & politique

CC. Aubrac Carladez et Viadène (12)

- Pas de SCoT
- Pas de PLUi





## Intérêts

- Plusieurs angles d'attaque.
- Intervenants extérieurs.
- Réunion en présentiel / préparation en visio.
- Réunion interactive.
- Partir des à priori.
- Accompagnement personnalisé.

## Avancées

- Échéances resserrées.
- Un apport statistique.
- Un travail qui part du constat statistique.
- Les « solutions » viennent des élus, vision ascendante.
- Des solutions locales dans l'atteinte d'objectifs régionaux.
- Plateforme TerriSTORY, un outil au service techniciens et élus.

# Le Bilan de l'accompagnement



# Appui méthodologique à l'observation de la thématique énergie

Amir STRKONJIC

Responsable du service Planification territoriale & du SCoT CA de l'Albigeois

## Le territoire



3 EPCI – 3 PLUI  
41 communes

102.500 hab.



43.000 emplois

6.000 étudiants



## Le territoire



3 EPCI – 3 PLUI  
41 communes

102.500 hab.



43.000 emplois

6.000 étudiants



## Une prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents de planification balbutiante

Un PADD qui pose des bases de travail intéressantes :

« Réduire les émissions de GES et améliorer le captage, la consommation d'énergie dans une perspective d'atténuation du changement climatique »

« Faciliter le développement des énergies renouvelables et la récupération »

Mais un DOO qui ne traduit que trop peu les enjeux...



## Le territoire



3 EPCI – 3 PLUI  
41 communes

102.500 hab.



43.000 emplois

6.000 étudiants



## Une prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents de planification balbutiante

Un PADD qui pose des bases de travail intéressantes :

« Réduire les émissions de GES et améliorer le captage, la consommation d'énergie dans une perspective d'atténuation du changement climatique »

« Faciliter le développement des énergies renouvelables et la récupération »

Mais un DOO qui ne traduit que trop peu les enjeux...

## Une révision récemment engagée

Un accompagnement de la Région et de l'AREC précieux pour :



Définir les besoins du territoire

Connaitre les informations existantes et faire le tri dans la donnée



Appuyer le territoire à la constitution d'un observatoire pertinent

# Mise à jour d'un Guide pour l'intégration des projets d'énergies renouvelables dans les PLU

Morgan PUJOL

Responsable du pôle Aménagement et  
Environnement  
& Chargée de mission Transition  
Pays Cœur d'Hérault

## 1. D'un PCAET à un SCOT

=> OR 161: « Augmenter significativement la production d'énergie renouvelable afin d'inscrire le territoire dans une transition énergétique ambitieuse »

## 2. D'un PCAET à la concrétisation des objectifs

=> Accompagnement de l'AREC pour la réalisation d'opérations PV en grappe (vers un opérateur territorial)

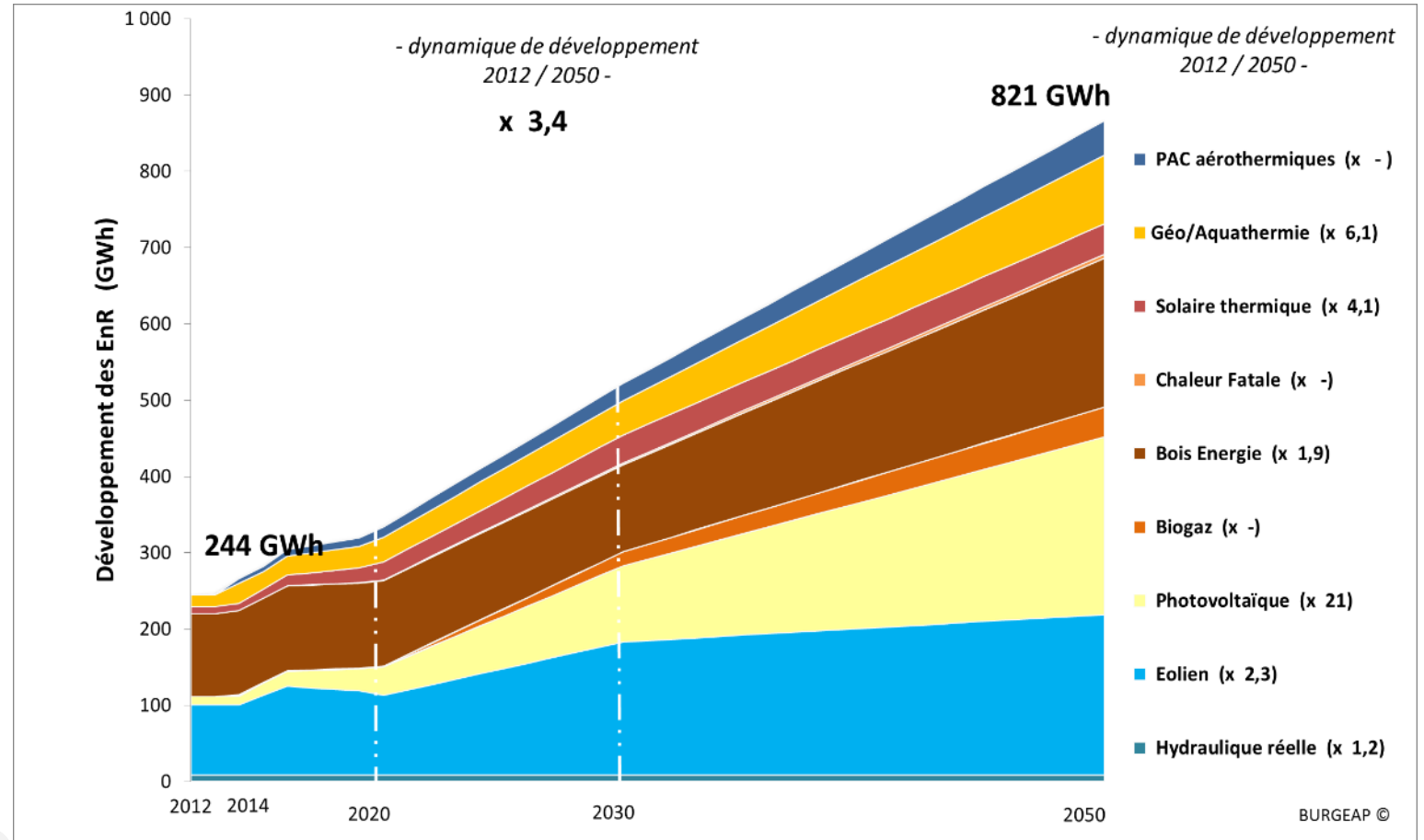
=> Avec la réalisation d'un **Guide pour l'intégration des projets d'énergies renouvelables dans les PLU**

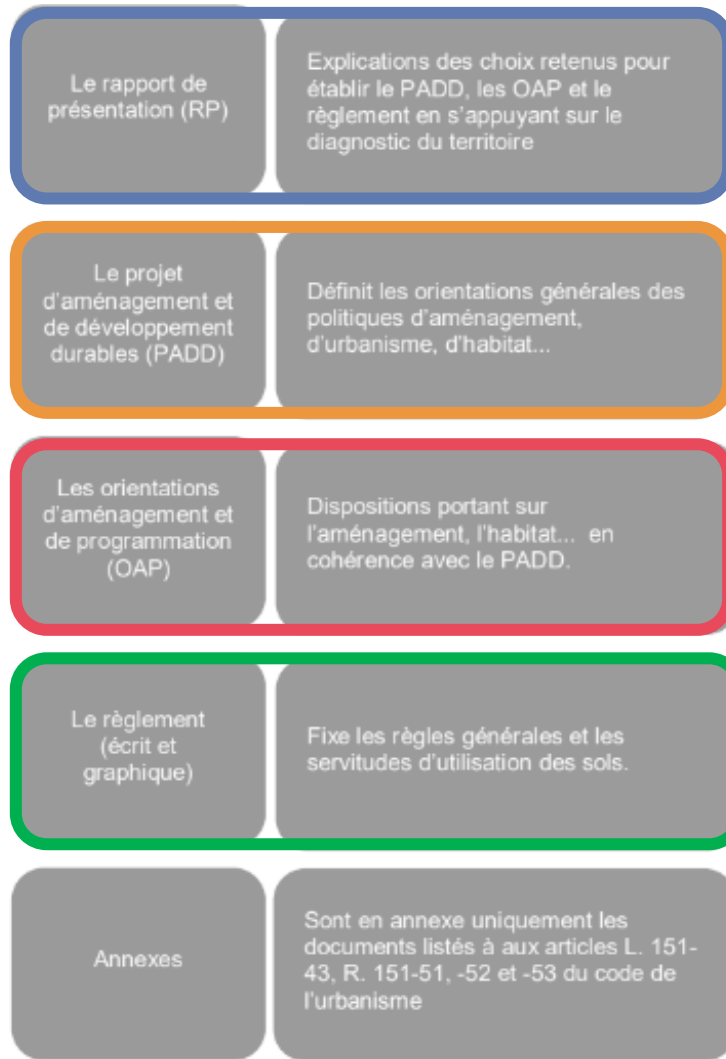
## 3. De la volonté de concrétisation à l'accompagnement territorial

=> Actualisation et mise en valeur du Guide par l'AREC auprès du territoire

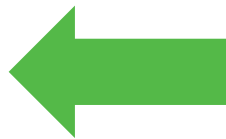
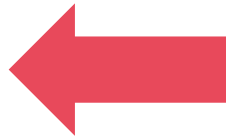
=> Réaliser un schéma de planification des ENR =

OBJ99 du SCOT « Identifier des sites de production d' EnR au regard des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles et y faciliter l'exploitation » **ET loi APER**





**Bonne pratique :**  
Intégrer les énergies renouvelables dans tout au long du process



1. Le PLU maillon le plus local de la planification
2. Difficulté d'ingénierie et dans les communes et dans les bureaux d'études qui réalisent les PLU
3. Amener des éléments pour la mise en œuvre du SRADDET > du SCOT et du PCAET > au PLU (et autres documents de planification) dans son ensemble



## > SCoT & EnR : des principes à traduire ,

**Augmenter significativement la production d'Énergies Renouvelables et de Récupération**

- photovoltaïque à 95% en toiture, 5% au sol, solaire thermique, éolien, bois, biogaz - (OR161)

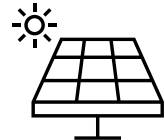


### Filière bois

Conforter un **réseau de dessertes forestières**  
(OR 53)

Favoriser le **recours au bois énergie**  
(OR 55)

Favoriser l'**utilisation du bois local**  
(OR 56) + (OR157)



### Photovoltaïque

Prioriser les centrales photovoltaïques au sol sur les surfaces stériles, décharges, carrières, sites pollués... (OBJ100)

Prioriser le solaire en toiture  
(OBJ100)

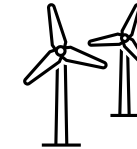
Favoriser le photovoltaïque en toiture/ombrière **dans les communes à fort gisement** (OBJ 101)

Préciser les **principes d'intégration des projets photovoltaïques** (OBJ82)



### Hydrogène

Etudier au cas par cas le recours à l'**hydrogène vert** dans les projets  
(OR168)



### Éolien

Préciser les **principes d'insertion des sites éoliens dans le paysage** (OBJ 81)

**Encadrer la production d'énergie éolienne**  
(OR 164)



### Méthanisation

**Permettre le déploiement** des installations de biogaz  
(OR167)

## Étape 4 : le règlement

# Le plan zonage – zones spécifiques pour les projets d'EnR

Dans le cas où des projets d'installations de production d'énergie solaire ou éolienne sont envisagés en zones agricole (A) ou naturelle (N), le plan de zonage peut le permettre explicitement par la création d'une zone spécifique dédiée :

- Pour un projet d'EnR encore non défini : possibilité d'indiquer des zones **A EnR** ou **N EnR** ;
- Pour un projet pré-ciblé de centrale solaire : possibilité d'indiquer des zones **APV** ou **NPV** ;
- Pour un projet pré-ciblé d'éoliennes : possibilité d'indiquer des zones **A Eol** ou **N Eol**.

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement, ce dernier devra être adapté au regard des conditions fixées à l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme.

L'adaptation du document d'urbanisme peut donc être un préalable nécessaire à la mise en œuvre d'un projet, soit dans le cadre d'une révision générale, soit au moyen d'une déclaration de projet.



## Etape 3 : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Exemples de rédaction d'OAP thématiques :

- Exemplarité énergétique et environnementale I

Exemple de rédaction possible dans l'OAP thématique issue du PLU de Montméliant (Savoie, TEPOS)

« **Outre le respecta minima de la Réglementation thermique en vigueur**, toute nouvelle construction à usage principal d'habitat et de bureau en zones U et AU1 doit **viser une couverture de 50% de son énergie primaire** (besoin ECS, chauffage et rafraîchissement) par des énergies renouvelables, en privilégiant le solaire, sauf si une impossibilité technique peut être justifiée sur la base de l'étude d'approvisionnement énergétique. Elle doit également **prévoir la possibilité d'un raccordement à un futur réseau de chaleur** sur la base de la préfiguration du réseau »

# A vos questions !



Donner votre nom avant  
d'intervenir à l'oral



Poser des questions sur  
le Tchat

## Accompagnement pour la mise en œuvre du volet Climat-Air-Energie du SRADDET

Retours d'expériences de collectivités

**Nathan GERMAIN, CC Aubrac Carladez Viadène**

**Amir STRKONJIC, CA de l'Albigeois**

**Morgan PUJOL, Pays Cœur d'Hérault**

# Comment s'emparer de la transition énergétique à travers la planification territoriale ?

**Coline ETIENNE, PETR du Pays Sud Toulousain**  
Concertation et intégration du volet énergie-climat dans le SCoT du Pays Sud Toulousain

**Brice Asensio, VP CC Piège Lauragais Malepère**  
Se saisir du sujet de la planification des Énergies renouvelables

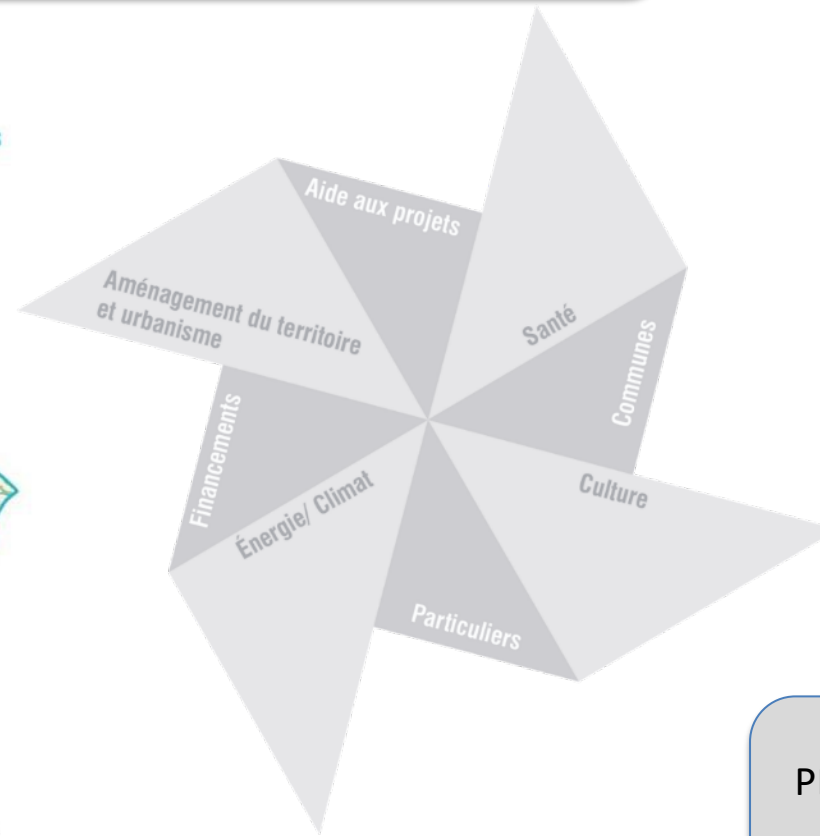
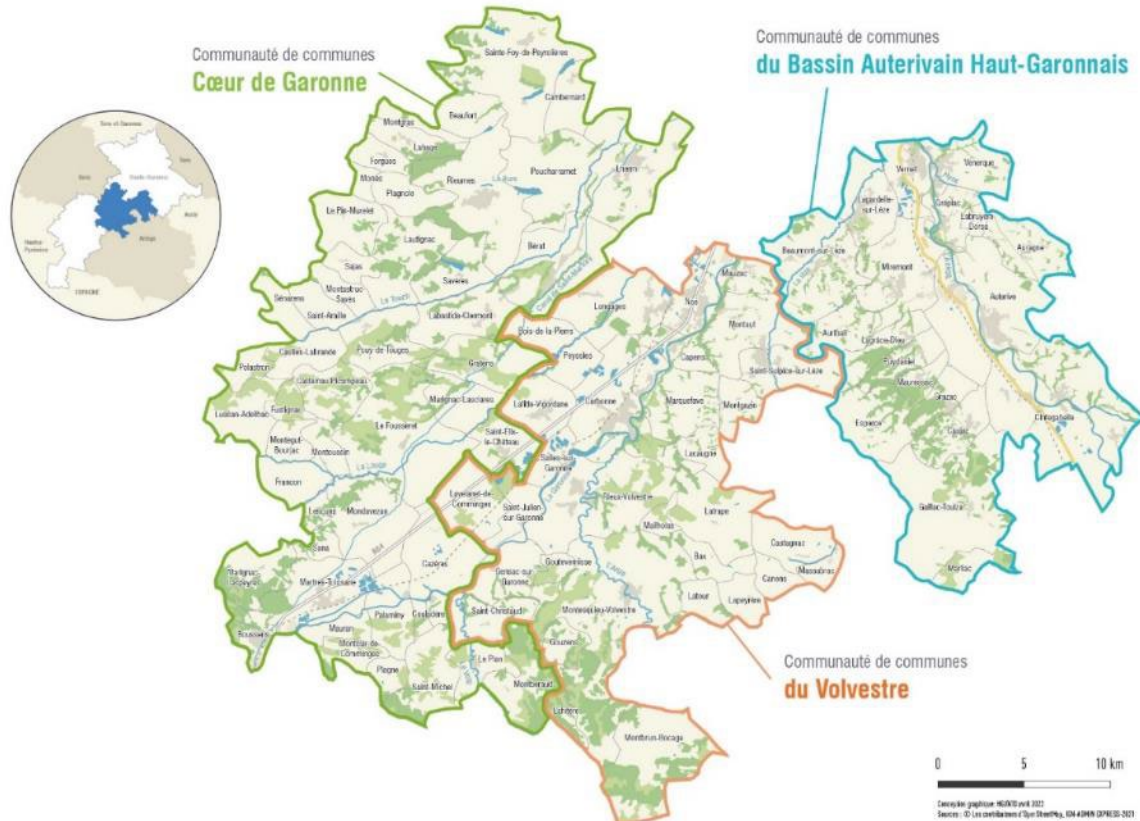
# Concertation et intégration du volet énergie-climat dans le SCoT du Pays Sud Toulousain

Coline ETIENNE

Responsable du service SCoT

PETR du Pays Sud Toulousain

Le territoire du SCoT  
3 EPCI  
100 000 habitants  
99 communes (pas de PLUi)



Gérard CAPBLANQUET,  
le VP au SCoT

Les missions réalisées par le  
Pays Sud Toulousain

- PETR du Pays Sud Toulousain
- Une 30 aine d'agents
  - Des vice-présidents

# Le calendrier de la révision

## CONCERTATION



36

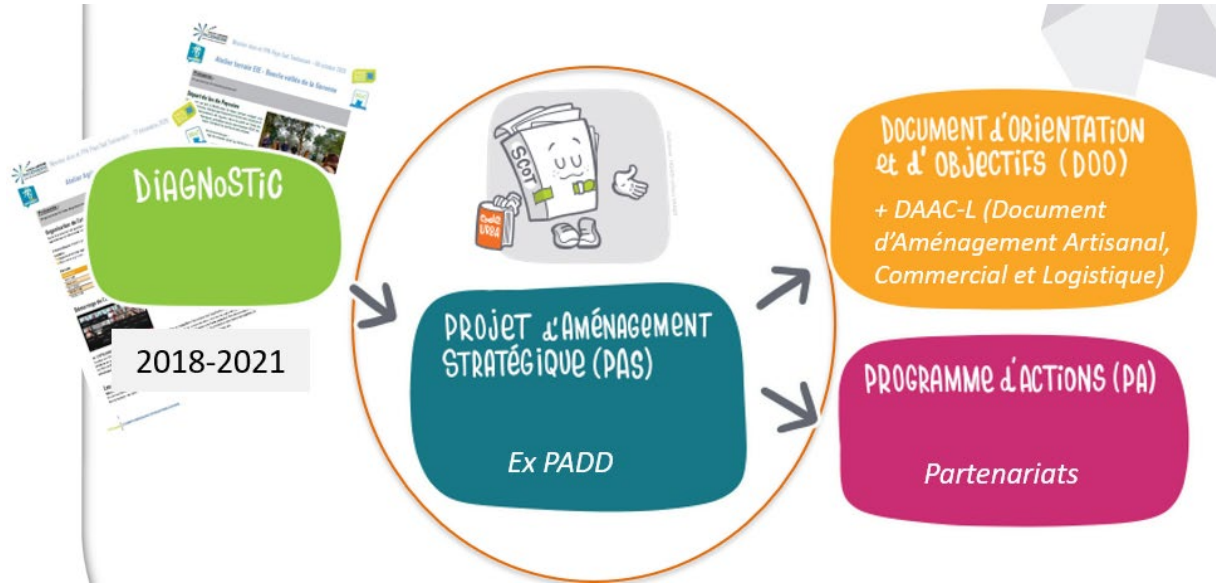
Révision du SCoT  
accompagnée par Haute  
Garonne Ingénierie



# Evolutions possibles

SCoT actuel

- Favoriser la **sobriété et l'efficacité énergétique**
- Valoriser les **sources d'énergies renouvelables**
- **Maîtriser** le développement du **solaire photovoltaïque** en privilégiant les toitures et délaissés. Favoriser un développement maîtrisé **compatible avec les enjeux agricoles, naturels et patrimoniaux** et ayant une **qualité esthétique et architecturale**



Lien étroit entre le SCoT et le PCAET :  
une mission de un an sur la  
planification des énergies  
renouvelables dans le SCoT en 2023



## En février un séminaire puis mai et juin 2022 une série de 5 ateliers thématiques grand public

- **Quelle gestion des ressources naturelles en Pays Sud Toulousain ? Energie, foncier, eau**
- **Comment habiter demain le Pays Sud Toulousain ?  
Quels centres-bourgs demain en Pays Sud Toulousain ?**
- **Quel développement économique et équilibre du territoire en Pays Sud Toulousain ?**
- **Quelles préservation et valorisation des richesses naturelles et culturelles en Pays Sud Toulousain ?**

### Sujets majeurs abordés :

- Réduction des besoins/ sobriété : la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas
- Photovoltaïque
- Plus de moyens pour le Mix énergétique
- Eclairage
- Mobilité



124 élus et  
citoyens présents  
aux ateliers



Une matinée conférences-débat : 4 interventions dont une sur le thème  
« Comment agir pour tendre vers un territoire à énergie positive? »



Julian CARREY sur l'énergie chercheur à l'INSA membre de l'Atecopol (Atelier d'écologie politique)

125 élus et partenaires présents

L'après-midi : ateliers sur les 3 axes du futur Projet d'Aménagement Stratégique  
Un sous-axe sur les objectifs à atteindre pour devenir Territoire à énergie positive

**PROPOSITION 1**  
Devenir un territoire à énergie positive

1.1 Favoriser la réduction des besoins énergétiques par l'accompagnement à la rénovation des bâtiments en priorisant les secteurs les plus vulnérables et dépendants, et en valorisant les nouvelles opérations urbaines/habitats exemplaires en consommation et en production énergétiques

1.2 Renforcer les capacités et la diversité de production en énergies renouvelables dans les zones rurales et au sein des centralités, a minima pour répondre aux besoins locaux en veillant à leur interconnexion, leur interopérabilité, leur pérennité, leur intégration environnementale et paysagère

1.3. Inciter au développement des énergies renouvelables (ENR) en autoconsommation collective et individuelle

1.4. Encadrer le développement des fermes solaires sur les champs agricoles et sur les étendues d'eau stagnantes et artificielles (ex-gravières)

**PROPOSITION 2**  
Préserver les espaces naturels, agricoles pour la biodiversité et la qualité de l'air

**PROPOSITION 3**  
Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

**PROPOSITION 4**  
Préserver et sécuriser la ressource en eau

Je précise



Une gomme pour chaque proposition (1-4) / personne — Précisions à donner (si non favorable) sur son avis sur les sous-proposition (post-it)

Accompagnement du  
Pays Sud Toulousain

<https://payssudtoulousain.fr/loi-dacceleration-des-energies-renouvelables>

payssudtoulousain.fr/loi-dacceleration-des-energies-renouvelables

ESPACE RÉSERVÉ

Rechercher

LE PAYS AIDE AU PROJET CULTURE ENERGIE CLIMAT SANTE URBANISME PARTICIPATION CITOYENNE

Vous êtes ici : Accueil > Aide au projet > Loi d'Accélération des Énergies Renouvelables

**Loi d'Accélération des Énergies Renouvelables**

**Principe de la loi**

La France est le seul pays de l'Union européenne qui n'a pas atteint ses objectifs en matière de développement des énergies renouvelables. En 2020, les EnR représentaient 19 % du mix énergétique, contre un objectif de 23 %. La loi d'accélération des EnR promulguée le 10 mars 2023, permettrait à la France de rattraper son retard. Elle s'articule autour de quatre axes :

- Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ;
- Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables ;
- Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables ;
- Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

Dans le cadre du premier axe, les Communes doivent définir d'ici le **31 décembre 2023** des zones d'accélération, zones présentant un potentiel pour accélérer la production d'énergies renouvelables. Pour les y aider, l'Etat a mis en place un outil cartographique détaillé.

PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Accompagnement conjoint du service SCoT et PCAET

## Pour l'élaboration des cartographies des zones d'accélération des Energies Renouvelables

## Bilan sur le Pays Sud Toulousain

- 66 communes accompagnées / 99
- 62 dossiers déposés (dont 57 avant le 31 jan et 5 dossiers supplémentaires depuis)
- 90% de la population du Pays





4 conférences-débat sur les thèmes du foncier, de la qualité paysagère, de l'économie et de l'énergie

**Partie informative (30 min)**

- Sobriété et rénovation énergétique
- Loi d'accélération des EnR

**Conférence-débat (1h30)**

Introduction sur les objectifs énergétiques du PCAET sur le territoire du Pays Sud Toulousain

- Mix énergétique et enjeux environnementaux
- Agrivoltaïsme
- Autoconsommation collective

**Quizz (15 min)**

46 élus et partenaires  
présents à la  
conférence-débat sur  
l'énergie

CONFÉRENCE  
DÉBAT

**Agrivoltaïsme**  
**Zone secondaire** ⚠️

☀️ Pour évaluer les incidences sur les revenus de l'exploitation agricole (loi accélération des EnR), le SCoT préconise :

■	La production agricole doit être l'activité principale : loi d'accélération des EnR	+
■	Le projet doit permettre l'amélioration des revenus globaux (agricoles + fonciers locatifs pour la pose de panneaux) en maintenant le niveau des revenus agricoles passés	++
■	Le projet améliore obligatoirement le revenu agricole. (définition ADEME)	++

AMBITION



# Atelier DOO Volet énergie

I- Sobriété  
énergétique

II- Production  
énergétique

Thématique  
énergie du  
DOO

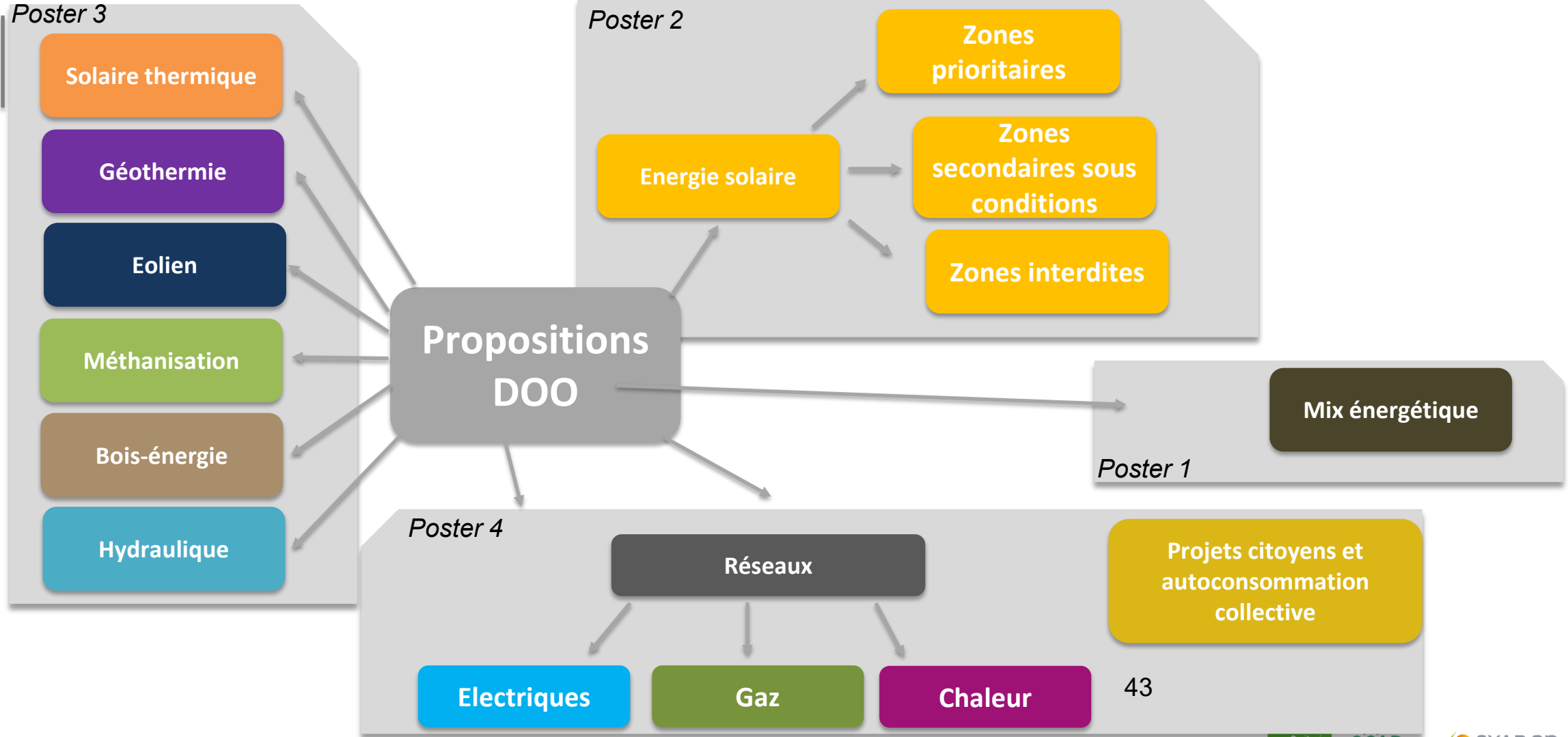
III – Structuration  
des réseaux

IV – Projets  
citoyens et  
autoconsommation  
collective



22 élus et  
membre du  
Codev présents





Le contenu du volet énergie du projet d'aménagement stratégique : discuté le 26 février 2024

Le SCoT du Pays du Sud Toulousain a choisi d'inscrire dans ses priorités de tendre vers un territoire à énergie positive à travers les 4 objectifs suivants :

1. **Agir sur la sobriété en réduisant ses consommations et besoins énergétiques.**
2. **Renforcer ses capacités et diversités de production d'énergies renouvelables en considérant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.**
3. **Planifier l'approvisionnement énergétique par la structuration des réseaux.**
4. **Favoriser l'appropriation locale par la concertation des projets d'énergies renouvelables.**

### 3.1.1. Agir sur la sobriété en réduisant ses consommations et besoins énergétiques

Pour être plus sobre énergétiquement, le SCoT agit dans les secteurs suivants :

- **Le bâti** : rénover énergétiquement et thermiquement les bâtiments de tout usage, et inciter aux économies d'énergie (régulation de la chaleur / fraîcheur incluse).
- **La mobilité** : favoriser le report modal de la voiture individuelle vers des mobilités douces ou partagées.
- **L'espace public** : optimiser l'éclairage public, réglementer les panneaux publicitaires lumineux et déployer des bornes de recharges pour les véhicules électriques.
- **Les projets d'aménagement et d'infrastructure** : mixer les fonctions urbaines.
- **La logistique et les entreprises** : favoriser l'économie circulaire, optimiser les flux logistiques, définir une stratégie coordonnée de développement des énergies de récupération.

### 3.1.2. Renforcer ses capacités et diversités de production d'énergies renouvelables en considérant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques

Le SCoT encourage et accompagne :

- Le **déploiement du photovoltaïque en définissant des zones prioritaires d'accueil** (zones déjà artificialisées), des **zones secondaires sous conditions** (définies par le SCoT) et des **zones interdites** à son déploiement. Le SCoT prête particulièrement attention à l'agrivoltaïsme, au déploiement du photovoltaïque au sol et sur les anciennes gravières, systèmes qui se développent considérablement sur le territoire avec des enjeux forts en matière d'occupation des sols, de concurrence de leurs usages, d'impacts environnementaux et paysagers, de production agricole.
- L'identification et la valorisation des potentiels liés à la **géothermie** (notamment liés à l'aquathermie), dans les zones et sites s'y prêtant en restant vigilant quant aux conditions de retours de l'eau au milieu.
- Le déploiement de **l'éolien dans certaines zones et sous certaines conditions** (intégration paysagère et enjeux environnementaux).
- Le déploiement de la **méthanisation** en fixant des critères précis et stricts notamment sur le gisement, l'installation, la logistique, l'insertion paysagère, le voisinage proche et lointain.
- La structuration de la, dans le cadre notamment d'une politique de chaleur renouvelable déjà amorcée par le Pays Sud Toulousain en coopération **afilière bois-énergie** avec le territoire voisin du Pays Comminges Pyrénées (plaquettes, granulés...).

### 3.1.3. Planifier l’approvisionnement énergétique par la structuration des réseaux

Le développement des énergies renouvelables transforme profondément l’architecture des réseaux. L’adaptation des réseaux de distribution représente un enjeu majeur pour le territoire. Ainsi, pour favoriser le développement d’un mix énergétique, diminuer les effets de saturation des réseaux électriques et permettre l’accueil de nouveaux projets, le SCoT encourage à :

- **Anticiper et faciliter les évolutions des réseaux** au regard des besoins électriques locaux en devenir.
- Développer les **réseaux de chaleur et boucles locales en autoconsommation collective**, alimentés par des énergies renouvelables produites sur place.
- Structurer les **réseaux de gaz** pour accueillir les productions de biométhane et alimenter les flottes de véhicules roulant au GNV.
- Favoriser les **stations multi-énergies** (électricité à base renouvelable, hydrogène vert, GNV...)

### 3.1.4. Favoriser l’appropriation locale par la concertation des projets d’énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables doit permettre de créer de la valeur ajoutée territoriale avec l’ensemble des acteurs de la filière, tout en sécurisant localement l’approvisionnement énergétique. Le SCoT vise à promouvoir une **dynamique collective de planification énergétique**, faciliter l’appropriation par le plus grand nombre de cet enjeu et maîtriser les retombées financières des projets. Ainsi, pour renforcer l’intégration locale du mix énergétique, le SCoT encourage à :

- Favoriser des projets de **production d’initiative et de gouvernance locales** pour qu’ils bénéficient au territoire et à ses acteurs.
- Appuyer l’**autoconsommation individuelle et collective**, en particulier à partir de bâtiments publics, afin de permettre à certains consommateurs de maîtriser leur facture énergétique et d’impulser une coopération locale.
- Intégrer une phase de **concertation sur les projets de production d’énergie**

# Les prochaines étapes de la révision



Echange avec les partenaires,  
évaluation environnementale



Le 22 mai : présentation du projet  
d'aménagement stratégique du SCoT au grand  
public (animations de Fresques, conférences-  
débats et échange...)



Discussion du DOO et programme  
d'action du SCoT en juin



Arrêt du SCoT prévu au 2<sup>ème</sup>  
semestre 2024





# Se saisir du sujet de la planification des Énergies renouvelables

Brice Asensio

vice-président en charge

de la transition énergétique

CC. Piège Lauragais Malepère



TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
“... Occitanie...”

Nos collectivités s'engagent



Energie renouvelable

Mutualisation

Collectivités

Engagement

Citoyenneté

Exemplarité

Ambition

Action



L'ÉNERGIE  
POUR TOI(T) ET MOI

Webinaire AREC  
jeudi 28 mars  
CC Piège Lauragais Malepère  
Politique ENR / Plan d'action



Communauté de Communes  
Piège-Lauragais-Malepère

TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
“... Occitanie...”

## Petit historique



### Création du service “environnement” en 2020

- pas d'agent
- pas de moyen
- pas de vision



### Des élus peu formés aux question de transitions

- création d'une commission
- premiers travaux sur les enjeux



### Animations territoriales

- Ecoles
- Centre de loisirs



### Travail prospectif



TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
“... Occitanie...”

## La CCPLM et la production des ENR



**Un territoire sur sollicité par les gros développeurs**  
50 projets PV au sol de 15Mwc à 120Mwc



**Des élus peu formés aux enjeux**



**Faire du territoire un acteur du développement des ENR**



**Création d'une charte de cadrage**



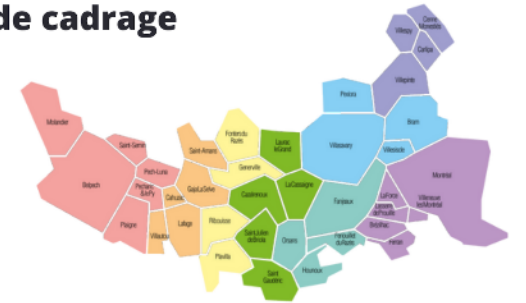
**Caractérisation du territoire (ANCT)**



**Construction d'un AMI**



**Projet de petits parcs au sol avec ENERCOOP**



TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
“... Occitanie...”

## Les grandes étapes



### Se faire accompagner :

- ECLR Occitanie
- DDTM 11
- ADEME...

eōLR  
OCCITANIE



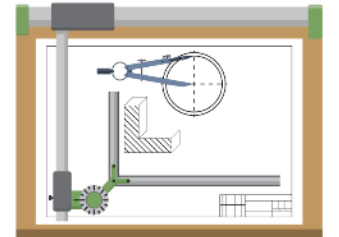
### Former les élus aux enjeux de la transition :

- Lauréat Mob'élus ADEME Occitanie
- Travail de fonds avec Louise Balmer
- Apéro de la transition
- Rencontre TEPOS
- Ateliers de travail...



### Fixer un objectif territorial :

- Atelier destination TEPOS
- Ateliers de travail...
- Charte de cadrage des projets ENR



### Trouver de l'ingénierie :

- Stagiaires : 1 binome en 2022 puis 1 stagiaire  
1 stagiaire en 2023
- 1 poste ouvert grace au Fonds Verts

TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
“... Occitanie...”

## Les grandes étapes

### 3 axes de travail :

- Solarisation des toitures publiques
- Petits parcs au sol sur terrains publics
- Ombrières

### Convaincre les élus :

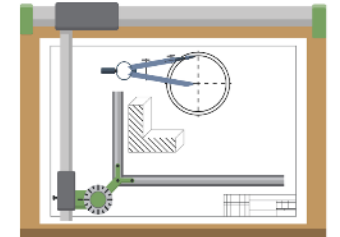
- Les membres du Bureau Exécutifs
- Les conseillers communautaires
- Les conseils municipaux

### Rencontrer les partenaires :

- UDAP 11
- DDTM
- ENEDIS

### Etudes et rédaction :

14 mois à plusieurs mains





TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
“... Occitanie...”

## Quelques données...

### Les participants

- ✓ 21 communes
- ✓ 3 EPHADS
- ✓ 1 collège (CD11)



### 73 bâtiments à équiper (41 de + de 25kwc)



- ✓ Désamiantage pris en charge par les collectivités
- ✓ Pré-études structures réalisées
- ✓ Validation des services du patrimoine (UDAP11)

### 16 000m<sup>2</sup> de panneaux - 3 MWc installés

- ✓ De 25 KWc à 300KWc
- ✓ Etudes et documents techniques fournis



### Production de 4 100 MWh annuel

- ✓ Etudes du potentiel réalisées





TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
“... Occitanie...”

## Aujourd'hui

### Un candidat

**ENERCOOP / Energie citoyenne audoise**

**Reçu par la CCPLM et les maires le 20 février**



### Avis positif

**Validation en conseil communautaire le 04 avril**

**Lancement des études en mai 2024**

**Signature des premiers documents juridiques automne 2024**

**Premières solarisation avant fin 2024**

### Rôle de la CCPLM

- **Coordination**
- **Facilitation**



TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
“... Occitanie...”

## Les +... les -...



**Véritable travail de concertation**

**Mettre les collectivités en transition**

**Avoir le soutien de son président**

**Embarquer d'autres acteurs du territoire (EPHAD)**

**Accompagner des étudiants sur un sujet peu abordé**

**Nouvelle dynamique... groupement de commande...**

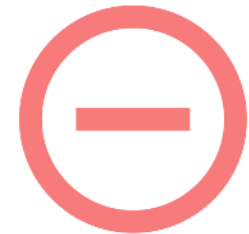
**Manque de temps pour travailler  
le volet “ombrières”**

**Contraignant pour l' élu en charge**

**Manque d'ingénierie**

**Modèle économique compliqué**

**Pas assez de réponse malgré la préqualification**



TOTEn

TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



LES GÉNÉRATEURS  
Le réseau qui donne une *nouvelle énergie* à votre territoire  
“... Occitanie...”

## Pour répondre à l'AMI

### Documents téléchargeables :

[www.energiepourtoitetmoi.net](http://www.energiepourtoitetmoi.net)

[www.ccplm.fr](http://www.ccplm.fr)

[www.marchespublics.aude.fr](http://www.marchespublics.aude.fr)



L'ÉNERGIE  
POUR TOI(T) ET MOI

### Contact :

**AZAM Fanny, chargée de mission environnement**  
cpte@ccplm.fr - 04 68 76 69 40

**BES Romane, chargée de mission ENR**  
romane.bes@ccplm.fr - 06 44 17 49 67

**ASENSIO Brice, élu référent**  
vice-président en charge de l'environnement  
06 38 02 73 00

Ensemble faisons avancer  
la transition énergétique

# A vos questions !



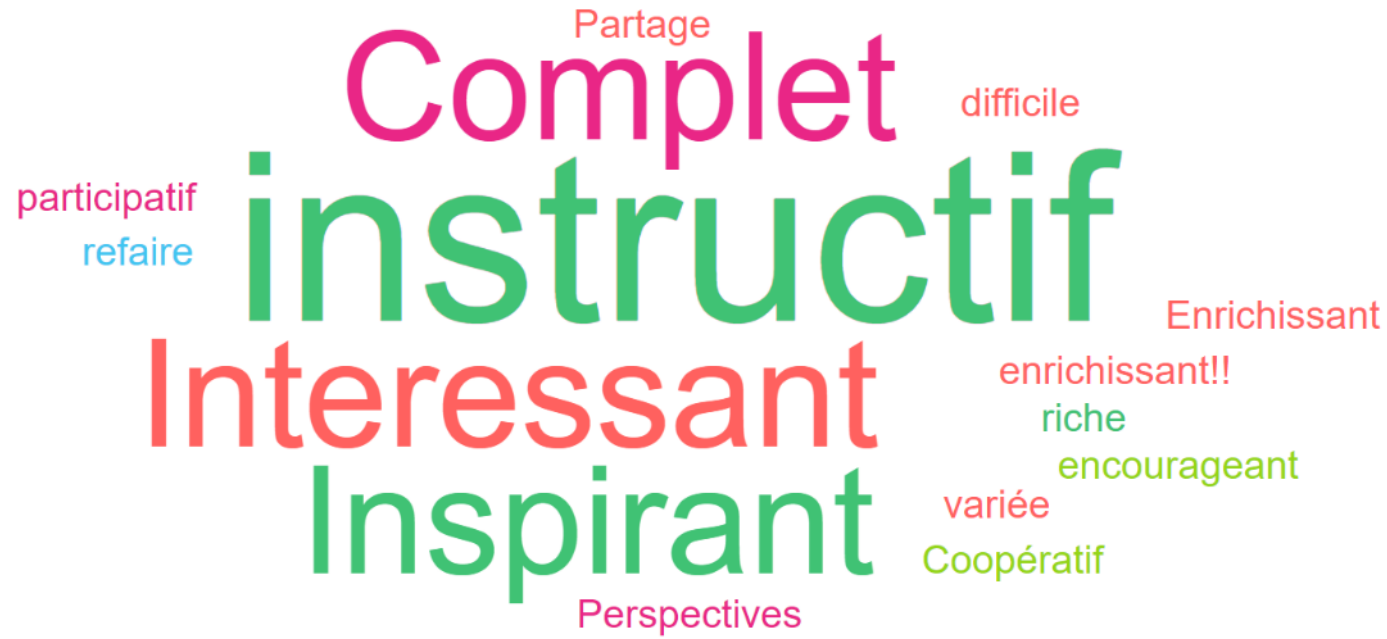
Donner votre nom avant  
d'intervenir à l'oral



Poser des questions sur  
le Tchat

En un mot comment qualifieriez-vous ce webinar inter réseaux TOTEn -  
Les GÉNÉRATEURS ?

Top 10 50 100 TOUS





TERRITOIRES D'OCCITANIE  
pour la TRANSITION  
*énergétique*



## Agenda TOTEn :

- 25 avril de 11h à 12h30 : Webinaire TOTEn "Les énergies coopératives et citoyennes en Occitanie : collectivités, engagez-vous ! »
- 24 juin : 11èmes Rencontres TOTEn à Toulouse

## Agenda Les Générateurs

- **Deux webinaires "Boussole" à venir en 2024**
  - La participation dans les projets EnR
  - Réaliser son projet EnR
- **Des visites de sites à venir !**
  - 28/05 (matin) - Visite du Parc de la Luzette (Lot)
  - 12/06 (après-midi)- Visite de l'Eco-Parc catalan (Pyrénées-Orientales)